

# Un billet « spécial pollution » à 3,80 €

Valérie Pécresse, présidente de la région et du Stif, va proposer, demain, la création de ce titre de transport spécifique. En effet, le nombre de pics de pollution devrait exploser en 2017 et représenter un manque à gagner de 80 M€...



Lors des pics, les transports en commun sont gratuits. Une mesure coûteuse et injuste pour les abonnés, selon Valérie Pécresse, qui propose la création d'un ticket à tarif réduit les jours de pollution.

LP/OLIVIER COISSIN

## Le préfet dresse un bilan « plutôt positif » de la circulation alternée

PAR JILA VAROQUIER

**69 VÉHICULES IMMOBILISÉS,** 3 000 verbalisations pour non-respect de la circulation alternée, 18 000 pour dépassement des vitesses réduites de 20 km/h pour cause de pollution... Hier après-midi, le préfet de police de Paris, Michel Cadot, a établi un bilan « à froid », « plutôt positif » des deux épisodes de circulation alternée de décembre dernier. Selon le préfet, « le trafic a diminué de 10 % pendant cette période et la fréquentation des transports en commun était en augmentation de 5 %. Enfin, la circulation alternée a permis d'éviter une augmentation de la pollution ». Mais il le reconnaît, « elle n'est pas forcément la bonne formule », pointant le grand nombre de dérogations et un contexte difficile, entre les déplacements liés aux fêtes de Noël ou les incidents sur le RER B. Michel Cadot mise désormais sur Crit'Air, la vignette qu'il faudra apposer sur son pare-brise dès le lundi 16 janvier et qui classe les véhicules en fonction de leur impact sur la pollution. En cas de pic,

certaines catégories seront interdites. Un dispositif qu'il estime « plus vertueux et plus compréhensible puisque le véhicule ne circule pas parce qu'il est polluant, et non parce qu'il n'a pas le bon numéro ». Il insiste sur la « pédagogie » et les « contrôles incitatifs » faits ces prochains mois autour d'une solution amenée encore à évoluer. En février, une échelle des catégories autorisées en fonction du taux de pollution pourrait être esquissée. Et un décret ministériel à la fin du printemps devrait rendre l'absence de vignette sanctionnable - aujourd'hui, la non-présentation de Crit'Air n'est pas passible d'une contravention. Quant à la prévision de la pollution, elle sera elle aussi « améliorée », estime Michel Cadot. AirParif va resserrer ses capteurs sur la Tour Eiffel, tous les 50 m, pour mieux mesurer les phénomènes qui empêchent la dispersion des polluants. « Il faudra aussi lancer des campagnes de sensibilisation sur les questions de chauffage, à l'origine, en hiver, de près de la moitié des émissions de particules fines » a conclu le préfet.

PAR JEAN-GABRIEL BONTINCK

**E**n cas de restriction de circulation lors des pics de pollution, la mesure était automatique : tous les transports en commun devenaient gratuits en Ile-de-France. Ce ne sera très certainement plus le cas dans les semaines qui viennent.

Valérie Pécresse, présidente (LR) de la région et du Stif, va proposer demain aux administrateurs du Syndicat des transports franciliens la création d'un « titre de transport utilisable lors des épisodes de pollution ». Afin d'inciter les automobilistes à laisser leur véhicule au garage, ce ticket à 3,80 € (le prix de deux tickets de métro à l'unité), sous forme d'un forfait jour valable dans toutes les zones, devrait être vendu lors des prochains épisodes de pol-

lution. Jusqu'à présent, la gratuité des transports était systématiquement mise en place par le Stif lors des pics. Une mesure jugée coûteuse (23 M€, pour les 5 jours de gratuité en décembre), et ressentie comme injuste par les abonnés « qui considèrent que l'on fait un cadeau aux automobilistes », indique Valérie Pécresse. D'autant que l'efficacité de la mesure est douteuse : la hausse de fréquentation n'a été que de 5 % dans les métros et RER les jours de gratuité.

### LES SEUILS D'ALERTE ABAISSÉS DE 80 À 50 G/M<sup>3</sup> DE PARTICULES FINES

De plus, avec l'abaissement des seuils d'alerte de 80 à 50 g : m<sup>3</sup> de particules fines PM10, le nombre de pics de pollution devrait exploser en 2017 et atteindre plus de 20 jours par an. Soit un manque à gagner de

80 M€ à prévoir pour le Stif... « Inabordable », selon Valérie Pécresse, qui va donc proposer 3 schémas mercredi aux élus du Stif. Le premier consiste à demander à l'Etat, « qui a changé les seuils d'alerte et qui nous a incités dans son arrêté du 19 décembre à mettre fin à la gratuité », de régler la note. « Mais j'ai peu d'espoir d'avoir une réponse favorable... », avoue Valérie Pécresse.

Le second consiste à demander aux membres du Stif (région et départements) de financer un fonds antipollution de 80 M€. « Totale-ment déraisonnable » dans un contexte de baisse des ressources des collectivités, selon sa présidente.

Dans ce contexte, la 3<sup>e</sup> hypothèse est la plus probable : c'est celle du forfait pollution à 3,80 €. « C'est un tarif incitatif, 40 % moins cher que les premiers prix des forfaits jours qui oscillent entre 7 € et 17 € », esti-

me Valérie Pécresse, qui se refuse à augmenter le prix du passe Navigo. Une mesure qui devrait tout de même constituer un manque à gagner de quelque 500 000 € par jour au Stif. Mais une facture toute de même plus abordable que la gratuité totale, et qui a le soutien des associations d'usagers comme la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut).

« Il faudra que cela soit simple de souscrire à ce forfait », prévient Marc Pélissier, président de la Fnaut Ile-de-France. Valérie Pécresse

promet un forfait qui puisse rapidement se commander sur Internet pour éviter les queues au guichet.

Pour rappel, la circulation alternée les jours de pollution est remplacée cette année par l'interdiction de circuler pour les véhicules les plus polluants classés selon leur vignette Crit'Air, obligatoire à Paris à partir du 15 janvier.

### CONTACT

Une question, une info ? Notre adresse : [www.leparisien.fr/transportSIDF](http://www.leparisien.fr/transportSIDF)